



PROCÈS-VERBAL

Séance du 26 juin 2017

Présidence : Mme Christine TROLLIET

1. Appel : 85 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANGELI Aline, BEURET Philippe, BIELER Eric, BOURQUI Fabien, CAMPICHE Thierry, DUTRUY Gustave, FARINE Claude, FELIX Yves, FREI Maurice, GAILLE Josette, KARCHER Christian, KIRCHNER Volker, LUGEON David, SUKKIENNIK-RACHOULIS Renata, TRIPET Olivier

2. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2017

M. Pierre PATELLI demande une modification du procès-verbal, à la page 3, ligne 11 de son intervention. Il demande de modifier le mot « rangs » par le mot « rentes ».

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute un point 4bis « Election au Conseil intercommunal de Police Nyon Région », suite à une démission.

D'autre part, elle signale que le Bureau a décidé de procéder à l'élection du Président à bulletin secret, mais les autres élections se feront de manière tacite s'il n'y a qu'un seul candidat, comme le permet l'article 13 du Règlement.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité et 3 non.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente félicite M. Bastien CLERC, papa d'un petit Harold depuis le 13 juin 2017.
- Elle fait remarquer que l'ordre du jour est chargé, suivi traditionnellement d'un apéro de fin d'année et demande à chacun d'être concis dans sa prise de parole et d'éviter de répéter ce qui a déjà été dit. Le rapport de la COREG, suite au dernier Conseil intercommunal du Conseil régional, a été remis au mois de septembre.
- Mme la Présidente fait part de la démission de M. Alexandre DEMETRIADES du Conseil intercommunal de PNR. Elle le remercie pour le travail effectué.
- Mme Nathalie VUILLE profitera de l'élection du Président pour faire une courte présentation de Storebox pour le travail des commissions. Cela nécessite un travail important qui est pour l'instant peu utilisé.
- Mme la Présidente rappelle le tournus du Bureau. Président – UDC / 1^{er} Vice-Président – PLR / 2^e Vice-Président – PIN / 1^{er} scrutateur – SOC / 2^e scrutateur – VL / - 1^{er} scrutateur suppl. – VERTS / 2^e scrutateur suppl. – UDC.

4bis. Election au Conseil intercommunal de Police Nyon Région

M. Dominique KARLEN présente la candidature de Mme Corinne VIOGET KARADAG. Elle est élue à l'unanimité.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE informe le Conseil qu'un résumé de tous les différents événements culturels des six prochains mois a été déposé sous les tables. Il fait suite à certaines remarques selon lesquelles les communiqués de presse étaient diffusés trop tard. Elle signale également que plusieurs plaintes ont été reçues sur le fait que divers jeux ont été enlevés sur certaines places de jeux et n'ont pas été remis. Le trampoline du parc des Mangettes a également été lacéré et vandalisé et doit être remplacé. Elle précise que le travail est en cours, mais prend du temps, car il faut les commander et avoir les budgets nécessaires. Certains jeux ont dû être enlevés pour des raisons de sécurité.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ informe le Conseil que, comme chaque année, la demande des familles pour obtenir une place d'accueil dans les UAPE dépasse largement le nombre de places disponibles. Aujourd'hui, le SELOC est contraint de refuser une place à une cinquantaine de familles nyonnaises pour la rentrée 2017. Ces dernières années, les demandes n'ont cessé d'augmenter. C'est la conséquence inévitable du changement des modes de vie, surtout en ville, les parents en couple ou seuls ont besoin d'un emploi salarié pour soutenir le niveau de vie élevé à Nyon et recherchent par conséquent une place d'accueil pour leurs enfants. Ce phénomène de société n'est pas nouveau et les Municipalités successives ont pris les mesures nécessaires pour tenter de répondre à la grande majorité des demandes. Pour rappel, en 2010 le Cèdre Magique ouvrait ses portes au Couchant avec 48 places. Auparavant, ce sont deux lieux d'accueil pour midi qui avaient été créés aux Horizons et au stade de Marens. En 2013, c'était au tour du Grand T'Etraz de proposer 48 places supplémentaires, en 2016, c'était l'ouverture en urgence du Ricochet, 48 places à proximité immédiate du Rocher. Cette fin d'année, ce sera l'UAPE jouxtant le Cèdre Magique et la nouvelle école du Couchant qui ouvrira ses portes avec 60 places supplémentaires. En 2018, ce sera l'ouverture de l'école du Cossy avec une UAPE de 84 places au nord de la ville et en 2019, la maison Gubler rénovée offrira 96 places supplémentaires destinées en priorité aux élèves du centre-ville. Nous atteindrons alors un total de 454 places pouvant accueillir près de 600 élèves scolarisés de la 1P à la 6P. Cette année, on constate que près de 70% des écoliers de 1P et 2P demandent une place d'accueil. Ils n'étaient que 40% en 2012. Pour l'heure, la ville de Nyon a pris quelques mesures urgentes pour palier partiellement à ce manque, en augmentant le nombre de places sur deux sites et en sollicitant davantage l'accueil familial de jour. Malgré le fait que la commune de Nyon possède l'un des meilleurs taux de couverture du canton, nombre de places par rapport au nombre d'enfants, les places restent insuffisantes. Les autres villes du canton sont également confrontées à la pénurie. La Municipalité regrette de ne pas pouvoir proposer des places en suffisance et proposera prochainement un dossier sur l'accueil parascolaire en général en regard de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants, dispositions légales contraignantes pour la mise en place par les communes d'un accueil parascolaire élargi. La loi prévoit notamment de réviser les normes d'encadrement des enfants en distinguant le parascolaire 1 de la 1P à la 4P et le 2, de la 5P à la 8P.

M. le Municipal Vincent HACKER informe le Conseil que la ville a un effectif de trente-quatre apprentis, et, parmi ceux-ci, quatorze étaient en dernière année. Mis à part deux centres professionnels qui n'ont pas encore transmis les résultats, douze sur les quatorze apprentis ont réussi leur CFC. Les engagements pour les apprentis de l'année prochaine ont également été finalisés. L'effectif pour l'année prochaine sera de trente-trois apprentis dont 21 femmes et 12 hommes.

6. Election du/de la Président/e (bulletin secret).

Le tournus veut qu'un Conseiller UDC prenne la présidence. Le Chef de groupe, M. Sacha SOLDINI présente la candidature de M. Marco CARENZA. Il n'y a pas d'autre candidature dans la salle.

Pour M. Pierre WAHLEN, attaché au bon fonctionnement de nos institutions, le groupe des Verts souhaite conserver le tournus à la présidence de notre assemblée. Pourtant, l'année législative qui va commencer sera très particulière avec un référendum sur le projet de l'EVAM. L'UDC fait, au niveau national, du refus d'accueillir des migrants et la fermeture des

frontières, son cheval de bataille. Au niveau local, l'UDC remet en question la politique d'accueil voulue par le canton. Aussi, ils souhaitent connaître la position du futur Président qui aura pendant une année la charge de nous représenter dans ce contexte très particulier. Il demande s'il va s'engager devant le concitoyen, comme sa fonction l'exigerait, pour défendre l'avis de la majorité et s'il est prêt à prendre cet engagement sur l'honneur. Si tel ne devait pas être le cas, à minima, le candidat à la présidence devrait s'engager à observer un très strict devoir de réserve. Sans une détermination claire de M. Carezza sur cette question, le groupe des Verts ne pourra pas soutenir sa candidature.

M. Marco CARENZA lui rappelle que le Président est tenu à un devoir de réserve et il rassure les Conseillers qu'il va s'y conformer. Il ne donnera pas son avis durant la campagne, même s'il est connu, et lorsqu'on lui demandera quelle est la position du Conseil à ce sujet, il répondra en donnant le résultat du vote du 27 février. Pour le reste, il s'en tiendra au devoir de réserve qui tient à tout président.

Durant le vote à bulletin secret, Mme Nathalie VUILLE donne des explications sur l'utilisation de Storebox.

Résultats du vote :

Bulletins délivrés	81	Bulletins valables	68
Bulletins rentrés	81	Majorité absolue	45
Bulletins blancs	10		
Bulletins nuls	3		

M. Marco CARENZA est élu avec 56 voix, 12 voix éparses. Il remercie les Conseillers pour la confiance et accepte son élection.

7. *Rapport N° 32 concernant les cheminements piétonniers - Centre d'enseignement post-obligatoire de Nyon. Demande de crédit pour la participation communale destinée au financement des aménagements extérieurs, soit : Trottoir et piste cyclable le long de la route de Clémenty CHF 316'000.- TTC ; Cheminement piétonnier le long de l'entrée principale du Gymnase CHF 82'000.- TTC ; Travaux des Services industriels CHF 230'000.- HT.*

Rapporteur : Mme Chloé BESSE

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES souhaite déposer un sous-amendement pour la forme. Il trouve que cela fait plus de sens de remplacer le point 2bis par un point 5. De plus, le texte devrait être réduit, puisque ce n'est pas de la compétence du Conseil de savoir comment on va dépenser cet argent, mais de l'octroyer. Il propose de conserver uniquement le texte suivant :

5. un crédit supplémentaire de CHF 160'000.- est accordé à la Municipalité pour l'aménagement d'une piste cyclable entre la voie CFF et le giratoire Divonne/Clémenty. Montant porté au compte N° 9143.20 – dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

Il rappelle qu'il est fait mention dans le rapport de la façon de dépenser cet argent, et il ne remet pas en question la décision. Le PLR soutiendra cet amendement.

La discussion sur le sous-amendement est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte le sous-amendement par 57 oui, 2 non et 18 abstentions.

La discussion sur l'amendement, sous-amendé, est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement sous-amendé est accepté par 75 oui, 1 non et 5 abstentions.

La discussion sur le rapport est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à financer les travaux nécessaires à la réalisation du trottoir à la route de Clémenty et le cheminement piétonnier le long de l'entrée principale du gymnase, ainsi qu'à l'extension du réseau des Services industriels dans le cadre de l'agrandissement du Centre d'enseignement post-obligatoire de Nyon ;
2. d'accorder un crédit de CHF 156'000.- TTC pour la réalisation d'un trottoir le long de la route de Clémenty, qui sera porté au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'accorder un crédit de CHF 82'000.- TTC pour l'aménagement du chemin piétonnier situé le long de l'entrée principale du gymnase, crédit qui sera porté au compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
4. d'accorder un crédit de CHF 230'000.- HT pour l'extension du réseau des Services industriels. Il sera comptabilisé de la manière suivante :
 - a. un montant de CHF 36'900.- HT pour les travaux sur le réseau basse tension, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 30 ans ;
 - b. un montant de CHF 44'100.- HT pour l'éclairage public, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 20 ans ;
 - c. un montant de CHF 149'000.- HT pour les travaux sur le réseau d'eau potable, qui sera porté au compte N° 9144.06 du Service des eaux et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 30 ans.
5. un crédit supplémentaire de CHF 160'000.- est accordé à la Municipalité pour l'aménagement d'une piste cyclable entre la voie CFF et le giratoire Divonne/Clémenty. Montant porté au compte N° 9143.20 – dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

8. *Rapport N° 33 concernant les mesures d'assainissement du bruit routier ; Mise en œuvre - Demande d'un crédit de CHF 1'456'000.- TTC pour la pose de revêtement phono absorbant.*

Rapporteur : M. André CATTIN

La discussion est ouverte.

M. Yvan RYTZ signale que les Verts sont favorables depuis très longtemps à la lutte contre la pollution sonore et ne remettent pas en cause le fait qu'il faille assainir aujourd'hui différents tronçons de cette ville. Pour rappel, en 2013, le Conseil avait voté un préavis qui demandait notamment qu'on ne fasse pas que de la pose de revêtement phono absorbant, mais qu'on étudie d'autres mesures de modération de trafic et de fluidité qui sont également des composantes très importantes dans cet effort. Il rappelle également que ce préavis est le premier de trois qui seront présentés en 2019 et 2021 pour un total de CHF 4 millions d'investissement et que les financements fédéraux qui étaient annoncés finir en 2018, devraient selon toute vraisemblance se poursuivre jusqu'en 2022 au vu de la consultation en cours au Conseil Fédéral sur les assainissements du bruit routier. Effectivement, les Verts se

sont posé la question de la planification de ce préavis et souhaitent par le biais d'un amendement à ce premier des trois préavis retrancher trois tronçons routiers. Il s'agit pour le premier de la route du lac, Quai Louis Bonnard et Quai des Alpes car il y aura des aménagements dans le programme d'agglomération deuxième génération pour lequel le Conseil a déjà été sollicité à plusieurs reprises. Il y a également la réflexion en cours sur les rives du lac ainsi que le Musée du Léman. Pour ce qui est de la Grand-Rue et rue du Cordon, on sait que la Place du Château va être aménagée en zone piétonne et ils estiment que la Grand-Rue devrait faire l'aménagement d'espaces publics plutôt que la simple pose de phono absorbant pour réduire les nuisances sonores. Enfin, la rue Viollier fait également partie du concept de Cœur de Ville et en particulier le projet de boucle des adresses. Il y a donc tout à parier qu'il y aura encore des aménagements qui vont être faits sur ces tronçons. Ils ont demandé au service TEM de connaître les montants exacts de ces travaux estimés à CHF 361'000.- selon leur devis et il propose de les retrancher du montant total en déposant l'amendement suivant, de manière à effectivement pouvoir intégrer ces différents tronçons dans une réflexion plus large et ne pas se précipiter dans l'urgence fédérale à poser du phono absorbant :

Coûts d'après les chiffres transmis par TEM :

Grand Rue :	CHF 77'000.-
Rte du Cordon :	CHF 40'000.-
Quai Louis Bonnard + Quai des Alpes :	CHF 197'000.
Avenue Viollier :	CHF 47'000.-
Total :	CHF 361'000.-

Amendement proposé :

2. d'accorder un crédit de CHF 1'095'000.- TTC qui sera porté en augmentation du compte No 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif – dépense amortissable en 30 ans.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES a compris que l'on devait recevoir des subsides et il se demande si l'on retire certains éléments du préavis, si ceux-ci seront reçus.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES est étonnée d'entendre M. Rytz dire que le Conseil Fédéral va entrer en matière tant pour la motion que pour le postulat qui ont été déposés au niveau fédéral. Pour l'instant, il n'est pas possible de le savoir. A ce jour, on sait seulement que nous devons effectuer ces travaux avant 2018, il n'y a pas d'autre certitude. Il n'y a pas non plus de jurisprudence de citoyens qui se seraient retournés contre une ville qui ne rentre pas en matière contre une ordonnance fédérale, mais à partir de 2018, il y aura cette possibilité. Elle précise que les services ont fait un travail d'étapage énorme, car il ne s'agit pas que de travaux routiers, mais également de travaux des Services Industriels, Cœur de Ville et le PA2. Elle rappelle que dans le PA2, on recevra de l'argent pour la mobilité douce mais en aucun cas il y aura de l'argent pour la chaussée. Enfin, elle rappelle au Conseil que le phono absorbant qu'ils souhaitent poser à la Grand-Rue est à CH 30.- le m2. Si on veut réduire la vitesse, cela va demander des aménagements constructifs énormes qui coûteront environ CHF 200.-/m2 pour pouvoir légaliser la zone. Elle encourage les Conseillers à suivre la Municipalité.

M. Yvan RYTZ précise qu'il a fait quelques recherches et signale que le Conseil Fédéral s'est prononcé en faveur de la motion Barisone et son postulat qui sont actuellement en consultation auprès de tous les cantons. D'autre part, concernant les aménagements du PA2, il est conscient que l'argent sera pour la mobilité douce, par contre si l'on fait des modifications du marquage de la route pour introduire des bandes cyclables protégées, il pense qu'il est préférable de faire les travaux en une seule fois. Concernant la Grand-Rue, il préfère d'autres mesures que la simple pose de phono absorbant sur une route à 30 km/h mais où les voitures roulent beaucoup plus vite.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES intervient encore au sujet de la RC1 et précise que son tracé ne changera pas, car il existe des normes sur la largeur d'une route cantonale et tous les aménagements qui viendraient seront pris en dehors de la chaussée.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote l'amendement est refusé pour 50 non, 28 oui et 5 abstentions.

La discussion générale reprend.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 61 oui, 4 non et 19 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'assainissement du bruit routier pour la période de 2017 à 2018 ;
2. d'accorder un crédit de CH 1'456'000.- TTC qui sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif – dépense amortissable en 30 ans ;
3. une partie du crédit sera financée par la participation de la Confédération par le biais de la convention-programme (2016-2018) dont le montant sera défini selon les factures finales.

9. *Rapport N°35 en réponse au postulat du 25 août 2016 de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques intitulé « Miser sur les déchets plastiques. »*

Rapporteur : Mme Valérie MAUSNER-LEGER

En préambule, Mme Mausner-Léger donne une précision concernant les déchets organiques. En page 3, le rapport laisse supposer que l'on envoie tous les déchets organiques à l'incinération, ce qui n'est pas le cas. Par contre, il y a encore beaucoup de déchets de cuisine dans les ordures ménagères qui seraient mieux dans les éco-points, mais dans ceux-ci on observe actuellement un grand taux de refus de tri. Cela ne signifie pas pour autant que tous les déchets organiques sont envoyés à Tridel.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui et 2 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 35/2017 valant réponse au postulat du 25 août 2016 de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques intitulé « Miser sur les déchets plastiques ».

10. *Rapport N° 39 concernant l'aménagement du carrefour entre la route de Signy et le chemin de Précossy et cheminements pour piétons et vélos. Demande d'un crédit de réalisation pour : Travaux d'aménagement routier et de mobilité douce CHF 763'000.- TTC ; Travaux des SIN CHF 20'000.- HT.*

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'étonne de la belle unanimité de la commission sur ce préavis. En effet, elle relève dans son rapport que la façon de réaliser le projet va encore péjorer le fonctionnement du carrefour et par conséquent l'accessibilité au centre-ville. De plus, si le quartier adjacent entre le chemin d'Eysins et la route Blanche se concrétise dans les prochaines années, une augmentation de la circulation est également à prévoir. Les multiples temps d'attente entre les feux piétons, voitures, vélos qui s'accumulent pour faire un tournus complet de la circulation va bloquer complètement le carrefour. Aujourd'hui, il souhaite demander aux commerçants ce qu'ils en pensent puisqu'on va continuer à rendre Nyon moins accessible et ce que la Municipalité va faire d'autre. Il aurait souhaité une autre solution. En conclusion, il demande le renvoi à la Municipalité pour qu'elle vienne avec un nouveau projet.

Pour Mme Doris ULDRY, c'est une évidence qu'il faut sécuriser ce carrefour et le faire avant l'ouverture de l'école, raison pour laquelle elle va soutenir ce préavis. Toutefois, elle rend attentif le Conseil sur un point qui va, selon elle, poser un grand problème. La route de Signy est en surcharge chronique, les bouchons sont quotidiens et l'ouverture de l'école avec des centaines d'élèves et enseignants va encore accentuer cette surcharge. Ce carrefour a la particularité d'avoir non seulement des feux pour les voitures et les piétons, mais également des feux pour les vélos, peu visibles sur le plan. Cela signifie qu'il y aura une phase de plus à attendre, ce qui va poser un énorme problème aux heures de pointe. Elle encourage vivement la Municipalité de prévoir à terme un plan B comme un sous voie vélos et piétons.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rappelle que ce préavis fait suite au préavis N° 226 qui avait été retiré par la Municipalité. Il avait été énormément question de la problématique de cet axe routier. Il pense que le projet actuel est viable, réfléchi, de nombreuses questions pertinentes ont été posées lors de la commission pour démontrer qu'on est à bout touchant avec une solution qui semble être juste par rapport à ce carrefour qui n'est pas simple à gérer. Les différentes solutions évoquées (pont, sous voie) ont été démontrées comme n'étant pas valables en tant que telles et aujourd'hui on n'aura pas ce problème avec les feux vélos qui ne seront pas prioritaires. Dans la situation actuelle, il estime que le préavis est adapté à la circulation.

M. Julien URFER est souvent pris dans ces bouchons le soir et pense que le problème ne vient pas des feux, mais du giratoire dans lequel les gens hésitent souvent à s'engager compte tenu de sa petite taille. Il pense que ce changement de feux pour les vélos n'affectera pas le trafic.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 71 oui, 7 non et 6 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 763'000.- TTC à la Municipalité pour financer les travaux nécessaires à la réalisation des aménagements routiers et de mobilité douce pour les traversées de la route de Signy et des cheminements pour piétons et vélos dans le secteur Reposoir / Petite Prairie / En Gravette ;
2. que le montant de CHF 763'000.- TTC pour les infrastructures routières sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'accorder un crédit de CHF 20'000.- HT à la Municipalité pour financer les travaux de déplacement de l'éclairage public. Ce montant sera porté au compte N° 9144.33 - *Eclairage public*, et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 20 ans.

11. Rapport N° 42 en réponse au postulat de Mme Jessica Jaccoud et M. Pierre Wahlen intitulé « Pour une augmentation des emplacements d'affichage à intérêt public. »

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui, 2 non et 7 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 42/2017 répondant au postulat de Mme Jessica Jaccoud et M. Pierre Wahlen intitulé « Pour une augmentation des emplacements d'affichage à intérêt public ».

12. Election du/de la 1^{er} Vice-Président/e.

Selon le tournoi, le siège revient au groupe PLR. M. Yves GAUTHIER-JAQUES présente la candidature de Mme Véronique BÜRKI. Il n'y a pas d'autre candidat dans la salle, elle est élue tacitement et accepte son élection.

13. Rapports de minorité et majorité N° 44 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini, du 15 novembre 2016, intitulé « Nyon, ville pilote en matière d'accueil des requérants d'asile / Version 2.0. »

Rapporteurs : M. Marco CARENZA pour le rapport de minorité
M. Frédéric TSCHUY pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI, il y a quatre ans dans un premier postulat, demandait à la Municipalité de mettre en place des conditions cadres pour négocier avec les coopératives de logements, construisant sur des terrains communaux, un pourcentage d'appartements octroyé au canton dans le but d'y loger des requérants d'asile. Il constate que des opportunités sont maintenant envisageables comme sur la parcelle du Couchant B mais qu'aucune ébauche de conditions cadres n'a été élaborée et présentée à notre Conseil, malgré le fait que dans sa réponse à ce premier postulat, la Municipalité d'alors, n'était pas opposée à cette solution mais rendait attentif qu'avoir des opportunités pour cela prendrait du temps. Dans sa réponse au postulat 2.0 qui propose d'explorer d'autres pistes, mais toujours dans le même but, la position municipale a quelque peu changé. Le problème des délais de réalisation est passé au second plan, mais on nous parle maintenant de logiques financières, de contraintes pour les promoteurs qui auraient entre autres des réticences quant aux éventuels déménagements fréquents, ainsi que des contraintes pour l'EVAM concernant la gestion et le suivi des requérants d'asile. Dans les conclusions de sa réponse, la Municipalité émet donc beaucoup de réserves quant à la proposition de négocier un logement pour des familles de requérants en échange de droits à bâtir et qu'elle n'est pas convaincue qu'éparpiller ces personnes et familles dans des quartiers soit opportun pour leur processus de socialisation. Il se demande sur quoi elle se base pour prendre position ainsi alors que l'EVAM loge actuellement plus de 4'600 requérants dans des appartements loués et chez des privés, y compris à Nyon. La notion d'urgence n'est pas figée dans le marbre. Il y a 10 mois, notre commune avait un déficit de 135 places d'accueil pour se situer dans la moyenne cantonale alors qu'en mai dernier, ce déficit était de 87 places. Conscient que ces chiffres peuvent être fluctuants, il pense que nous devons tout faire pour ne pas perdre de vue que nous parlons de familles et de personnes à intégrer, des personnes comme Sara, réfugiée Afghane dont le témoignage est sur le site de l'EVAM qui mentionne que « c'est difficile de vivre en foyer. On ne se comprend pas bien, on doit tout partager, même les toilettes. Ça fait plus d'une année. J'en ai marre » Malheureusement, il lui est difficile de parler des nombreux autres arguments en faveur de ce postulat tout en respectant un temps de parole décent au cours de cette séance dont l'ordre du jour est assez chargé. Il regrette fort qu'il n'y ait pas plus de volonté que cela pour répondre à la demande du canton dans des conditions plus optimales pour les demandeurs d'asile seuls ou en famille ainsi que pour les citoyens, c'est pourquoi, il demande de ne pas accepter ce rapport municipal en soutenant le rapport de minorité de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 51 oui, 28 non et 3 abstentions :

- d'accepter le rapport municipal N° 44/2017 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini, du 15 novembre 2016, intitulé « Nyon, ville pilote en matière d'accueil des requérants d'asile / Version 2.0 ».

14. Rapport N° 45 en réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux David Vogel, Luciano De Garrini, Jacky Colomb et Marco Carezza intitulé « Du bon usage de l'E-administration » déposé le 14 novembre 2016.

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

Le rapporteur précise que M. Marco CAREZZA faisait partie de la commission et signe également le rapport.

La discussion est ouverte.

M. Christos KORNAROS est déçu du manque d'ambition des mesures proposées par la Municipalité en réponse au postulat. Hormis les petites modifications à court terme, elle ne semble pas vouloir mettre beaucoup d'efforts dans ce domaine. Il a été très étonné que la Municipalité ne profite pas de ce postulat pour revenir avec un préavis sur la refonte du site Internet que le Conseil avait renvoyé pour une nouvelle étude. Il souhaite savoir où en est ce projet.

M. le Municipal Maurice GAY signale qu'un groupe de travail a été créé qui fait la coordination entre l'informatique, le SAG et la communication pour arriver à un projet de refonte du site.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES précise que c'est la raison pour laquelle il est mentionné dans les conclusions que la commission souhaite une information régulière sur l'état d'avancement des travaux du groupe de travail.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui et 2 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 45/2017 valant réponse au postulat du 14 novembre 2016 de MM. les Conseillers communaux David Vogel, Luciano De Garrini, Jacky Colomb et Marco Carezza intitulé « Du bon usage de l'E-administration ».

15. Rapport N° 46 concernant l'ancienne décharge publique de Molard-Parelliet - Travaux d'assainissement - Demande de crédit de CHF 4'500'000.- TTC.

Rapporteur : M. Pierre PATELLI

La discussion est ouverte.

M. Yves LEUZINGER reste un peu pantois devant la conclusion qui laisse entendre qu'avec CHF 4.5 millions on a réglé le problème. Même s'il votera le projet, il insiste et signale qu'il ne s'agit que d'un gros pansement sur une plaie existante et que le fait de devoir aujourd'hui prendre des actions rapides relativement bon marché ne nous évitera presque assurément jamais de devoir traiter l'ensemble pour les CHF 60 millions proposés. On ne fait qu'une réaction rapide, proportionnée, mais il s'agit d'une mesure de protection et pas d'assainissement de la décharge.

M. Julien URFER souligne les coûts très importants des erreurs du passé. Les CHF 4.5 millions vont juste permettre d'éviter la contamination de l'approvisionnement en eau potable de la ville. Les choix simplistes et bon marché de l'époque ont des coûts énormes plusieurs décennies plus tard. Aujourd'hui tous les partis politiques parlent de développement durable en période électorale, mais lorsque des projets concrets sont présentés devant ce Conseil, il ne serait pas surpris de voir les surcoûts liés à la durabilité et à la résilience être attaqués par une partie du Conseil. Il demande d'essayer d'apprendre du passé et ne pas penser uniquement en termes de budget annuel ni même sur les cinq ans d'une législature. Certains de nos choix auront un impact sur le budget des prochaines générations de citoyens yonnais. Il se demande durant quelle législature il faudra voter ce budget de CHF 60 millions

pour un assainissement complet de la décharge. Il rappelle que le bon marché est souvent trop cher.

M. Christian UDASSE est d'accord avec les précédentes interventions. Il fait remarquer que l'on construit un mur pour protéger la nappe phréatique, mais demande si le jour où il faudra vider cela, le mur sera abattu, auquel cas on aura perdu CHF 4.5 millions.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES précise qu'il s'agit d'un confinement partiel par une méthode d'assainissement souvent pratiquée. Des ingénieurs compétents cantonaux et fédéraux se sont penchés sur le sujet et la décision prise aujourd'hui est d'agir de cette façon. Effectivement, le mur va être posé, mais des sondages très réguliers seront faits afin de voir si une pollution se déchargerait, auquel cas il faudra revenir. Il est évident que cela ne sera pas terminé à ce stade.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui, 1 non et 1 abstention :

1. d'accorder un crédit de CHF 4'500'000.- TTC à la Municipalité pour les travaux d'assainissement de l'ancienne décharge publique de Molard-Parelliet, montant qui sera à porter en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans ;
2. de prendre note qu'un montant estimé à CHF 3'600'000.- TTC sera versé par l'Etat de Vaud à titre de subvention et viendra en déduction du montant d'investissement ;
3. d'accorder un crédit annuel de fonctionnement de CHF 30'000.- à la Municipalité pour le financement d'une surveillance hydrologique annuelle, montant qui sera porté au budget de fonctionnement N° 410.3147.00 - Travaux dès 2018 et pour une durée d'au moins cinq ans.

16. *Rapport N° 48 concernant l'aménagement du cheminement entre le parc du Cossy (anciennement Reposoir) et le chemin de Bourgogne - Demande du crédit de réalisation de CHF 382'320.- TTC.*

Rapporteur : Mme Chiara MONTECCHIO

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 382'320.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement du cheminement entre le parc du Cossy et le chemin de Bourgogne;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

17. *Rapport N° 50 concernant l'adoption de la modification du plan général d'affectation secteur « Couchant » -Parcelle N° 1519.*

Rapporteur : Mme Chloé BESSE

La discussion est ouverte.

M. Raymond CARRARD demande que la décision sur ce préavis soit reportée au prochain Conseil selon l'article 82 du Règlement. Il fait cette demande car il pense important que la discussion puisse être ouverte sur le postulat au sujet du Couchant B proposé par M. Patrick

BUCHS et lui-même au point 30 de l'ordre du jour. Cette discussion n'aura pas lieu si le préavis 50 est adopté ce soir, ce qui serait bien dommage. Il sait que la météo n'est pas très favorable à ce postulat qui risque d'être balayé par des vents contraires prêts à souffler, venant de droite comme de gauche. De plus, il a entendu qu'il déplaît à l'ensemble de l'Exécutif, mais on ne peut pas toujours faire des propositions qui lui plaisent. Si le Conseil accepte que la discussion puisse avoir lieu sur ce postulat, ce sera pour les uns, l'occasion de dire tout le mal qu'ils en pensent, inacceptable, inadéquat, impertinent, provocateur, juste un postulat à jeter. Il croit quand même que d'autres seront sensibles à la qualité de la proposition et trouveront justifié qu'elle soit étudiée, en dépit de toutes les critiques dont on va l'accabler. Il sait que le groupe des Verts soutiendra leur postulat et souhaite dire qu'il apprécie cette ouverture d'esprit, mais il est persuadé que cette ouverture sera affichée par d'autres dans tous les partis. Il souhaite encore dire que si la discussion peut être ouverte sur ce postulat, il demandera qu'il soit renvoyé, non pas comme prévu à la Municipalité qui ne l'aime pas, mais à une commission qui pourra rapporter dans les meilleurs délais, si possible pour le prochain Conseil.

La discussion sur le renvoi est ouverte.

M. le Municipal Maurice GAY précise que la décision peut être renvoyée à la séance suivante mais M. Carrard demande parallèlement le renvoi du postulat à une commission. Cela signifie qu'au prochain Conseil il faudra voter sur la prise en compte ou non du postulat et voter en même temps ce préavis. Cela ne changera rien puisqu'il n'y aura pas la réponse au postulat. La Municipalité demande de voter ce préavis important pour des logements.

M. Patrick BUCHS rappelle que lors de la dernière séance, la majorité du Conseil a décidé de refuser la maison de quartier aux Jardins du Couchant. Il faisait partie de ceux qui ont dit non car il trouvait le projet pas bon et trop cher. On doit se demander si l'on veut ce type d'infrastructure ou pas. Le concept proposé la dernière fois est plutôt un bon concept. Quand on a décidé de refuser le projet, Mme la Municipale a dit qu'ils allaient étudier de nouvelles possibilités, notamment dans les écoles, ce qui laisse peu de possibilités : Mangettes, trop petit, trop vieux et prévu pour du logement, et Couchant. La question qui se pose avec ce renvoi est de savoir s'il y a une urgence à voter maintenant ce changement de zone à cet endroit. Il pense que ce n'est pas le cas, pour faire 20 logements, ce qui ne va pas changer la problématique du logement dans une ville à une planification à 30'000 habitants. Il n'y a aucune urgence, le projet ne se fera pas demain. Il trouve que le postulat mérite au moins une réflexion. En appuyant le renvoi cela permettra de réfléchir et prendre une décision en tout état de cause.

M. Yvan RYTZ sait que le Conseil communal n'est qu'un pauvre délibérant face à la toute-puissance municipale, mais souligne que l'article 82 précise que le renvoi ne peut avoir lieu qu'une fois pour la même affaire. Elle peut faire l'objet d'un deuxième renvoi sur décision de l'assemblée prise à la majorité absolue. Il serait donc possible qu'une commission se réunisse cet été pour décider de la recevabilité ou non du postulat et qu'au mois de septembre il puisse avoir un débat sur l'affectation du Couchant B et le cas échéant, la Municipalité aurait différents moyens, soit de repousser encore une fois la votation ou suspendre son préavis.

M. Jacky COLOMB pense que le fait d'accepter le PPA n'empêche pas d'examiner le postulat ou même de le réaliser. Ce qui va être mis en place dans le PPA ne bétonne pas le tout et permet de discuter sur le postulat.

Mme Jessica JACCOUD, au nom du groupe socialiste, encourage à refuser le renvoi de cet objet à la prochaine séance du Conseil. Elle ne pense pas nécessaire de rappeler l'attachement du groupe socialiste à une maison de quartier ou des associations, ce qui a été longuement débattu lors de la précédente séance. Il a également été donné des garanties de la part de la Municipalité par la voix du Syndic, qui va travailler à un nouveau projet et qu'elle s'engageait à revenir vers le Conseil. Le groupe socialiste se satisfait pour l'heure de ces promesses et de ces engagements, se réservant le droit de revenir en cours de législature. Il y a deux projets qui peuvent parfaitement s'additionner. Il y a par contre urgence que des projets de logements se mettent en route, notamment par cette affectation au Couchant. Elle rappelle également que la construction de logements d'utilité publique sur cette zone est issue de la volonté unanime de ce Conseil qui avait accepté le postulat Vogel qui demandait la

construction de logements sur cette parcelle. Elle propose de continuer les démarches entreprises afin de construire des logements et qu'il y a lieu d'aller de l'avant et donner une impulsion nécessaire à nos propres demandes. Elle demande donc de refuser ce renvoi.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur le renvoi.

Le renvoi doit être approuvé par un tiers des personnes présentes, soit 28 personnes.

Au vote, le renvoi est refusé par 54 non, 26 oui et 2 abstentions.

La discussion sur le rapport reprend.

Comme dans ce rapport il est question de construire un bâtiment locatif sur la parcelle 1519 après adoption du PGA, Mme Béatrice ENGGIST souhaite savoir si la Municipalité a prévu de négocier un appartement à loyer libre à disposition de l'EVAM afin d'accueillir en plus des nouveaux habitants une famille de réfugiés.

M. le Municipal Maurice GAY lui signale qu'une partie de la réponse figure dans le rapport municipal N° 44 voté plus tôt et que la question a également été posée en commission. Il faudra voir si l'on travaille avec une coopérative et négocier avec eux, mais rien n'a été défini à ce stade.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 63 oui, 6 non et 13 abstentions :

1. d'adopter la modification du plan général d'affectation secteur « Couchant » ;
2. de lever l'opposition de Maître Schlaeppli représentant Madame Florence Darbre et Monsieur Michel Darbre, Madame Katja Willi et Messieurs Christian et Stéphane Willi ainsi que la Banque Raiffeisen Nyon-La Vallée.

18. Election du/de la 2^{ème} Vice-Président/e.

Selon le tournoi, le siège revient au groupe PIN. M. Robert JENEFSKY présente la candidature de M. Blaise ROCHAT. Il n'y a pas d'autre candidat dans la salle, il est élu tacitement et accepte son élection.

19. Rapports N° 51 de la COFIN et de la COGES concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2016.

GESTION

Rapporteur : Mme Valérie MAUSNER-LEGER pour la COGES

Mme la Présidente précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

La discussion générale est ouverte.

M. Pierre PATELLI souligne que trois services ont eu des problèmes à engager du personnel alors qu'ils en avaient besoin, ce qui a eu des influences sur le fonctionnement de la ville. Le Conseil répète régulièrement que l'on ne peut pas engager du personnel et que les EPT doivent être surveillés, ce qui a des conséquences et certains services n'arrivent pas à faire leur travail. Il demande d'en prendre compte pour la suite.

M. Jacky COLOMB, en tant qu'ancien membre de la COGES, a lu attentivement le rapport. Dans le chapitre consacré aux RRH, on apprend, entre autres, à la rubrique indemnités et conventions de départ, que les indemnités de départ n'interviennent que dans des cas de

contestations conflictuelles et que durant l'année 2016, cette forme de départ a concerné trois situations. Ce petit paragraphe à la page 21 ne laisse pas entendre grand-chose de la pratique du licenciement ou de démission des cadres de la ville. Depuis quelques années, la Municipalité a instauré une pratique de négociations de départ avec indemnités et convention secrète dans le but évident de ne pas aller devant la justice par peur de perdre un procès. De deux choses l'une : si les services en cause ont agi de manière régulière, il ne doit pas y avoir de crainte et le litige peut aller devant les tribunaux à la satisfaction de la ville. Si par contre, le service employeur ou l'administration générale ont commis des erreurs, alors il y a peut-être des raisons de négocier des compromis dans la mesure où l'indemnité allouée coûterait moins cher que l'issue de la procédure, ce qui reste encore à prouver. Le fait qu'il y ait eu trois cas en 2016 interpelle plus d'un Conseiller et vient s'ajouter aux différents cas qui se sont produits ces dernières années : Chef de service de l'Urbanisme ou de la Police. Si on lit également le rapport de la COFIN, dont il fait partie, on apprend au chapitre des dépassements de budget dans les comptes de charges de personnel RRH, que l'absence de longue durée du Chef de service ainsi que le coût de son départ ont engendré indirectement des dépassements de budget qui se montent à CHF 85'000.-. On constate par ailleurs que la masse salariale ordinaire du service n'a pas diminué. L'économie du salaire du Chef de service durant son absence a permis de financer le montant de l'indemnité que la Municipalité a consenti à lui verser. Sur le plan comptable, il n'y a rien à redire. Cependant, il a fallu pour cela différer durant plusieurs mois la mise au concours du poste de Chef de service des RRH. La conséquence directe de cette pratique fait que l'absence du Chef de service a engendré un manque de ressources en personnel dans le service, que le poste est resté vacant de nombreux mois, mettant les activités RRH en péril. Il faut se souvenir en rappelant cela de la période où le service de l'Urbanisme était sinistré pour des raisons similaires et que la Police a aussi passé par des heures difficiles en raison de l'absence de cadres à sa tête. Il se demande si une telle manière de régler les litiges, à tort ou à raison, devrait être abandonnée et que l'administration devrait s'en remettre à la justice pour départager les responsabilités et les droits découlant de nos lois sans essayer d'y échapper. Il demande ce que pense faire la Municipalité pour assurer le Conseil que les futures fins de rapports professionnels ne seront plus entachés de procédés sortants du strict respect des règlements et lois qui régissent le droit du travail.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT conçoit que dans le monde idéal on souhaiterait que cela se passe comme cela. Il faut toutefois savoir que le statut date de 1965 et qu'il est presque impossible de se séparer d'un collaborateur s'il n'y a pas eu une faute grave, sanctionnée d'un avertissement avec droit de recours, puis après l'avertissement, une deuxième faute jugée suffisamment grave qui peut ouvrir une procédure de licenciement pour lequel, le collaborateur a le droit de se défendre et se faire assister. Quand il s'agit de cadres ou de Chefs de service, c'est encore plus compliqué. A un moment, il y a une impossibilité de travailler ensemble sans forcément qu'il y ait eu une faute grave d'un côté ou d'un autre. Nous sommes dans la forme du divorce dans lequel pendant longtemps il fallait un coupable. Par chance, le droit a évolué et nous ne sommes plus dans cette situation. Lors d'un conflit avec un cadre, si l'on veut entamer toute la procédure, cela va durer des mois avec en même temps un procès et le cadre qui doit assumer ses fonctions dans une situation totalement délétère qui péjore le fonctionnement du service. Le fait de laisser la justice faire son travail signifie laisser le couple continuer de vivre ensemble pendant toute la procédure qui va durer des mois, durant lesquels un climat épouvantable va régner dont vont être victimes toutes les personnes du service. A un certain moment, il ne reste que la solution de trouver un départ conventionné. Dans plusieurs cas, ce départ intervient au moment de la procédure où le collaborateur a pris un avocat, la ville aussi et on n'arrive pas à trouver de solution. Il est alors mieux d'avoir une convention, fut-elle chère, que de laisser suivre la procédure qui va avoir des coûts encore plus grands. En ce qui concerne le Chef RRH, la situation était regrettable, mais l'enveloppe budgétaire respectée, le dépassement du service ne provient pas du tout de l'indemnité versée au Chef, puisque l'engagement du nouveau Chef a été retardée pour la durée qui correspondait, ou presque, à l'indemnisation. Les conventions font toujours état d'une réserve de confidentialité. Les deux parties s'engagent dans le cadre de cette convention à régler beaucoup de choses et surtout à ne rien dire des conditions de départ. La situation était regrettable et dommageable, il s'en serait bien passé.

Mme la Présidente passe au vote chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Conseil communal **pages 9 à 19**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Municipalité **pages 21 à 23**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Administration générale et relations extérieures **pages 25 à 39**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Architecture et bâtiments **pages 41 à 52**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Culture **pages 55 à 68**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Espaces verts et forêts **pages 71 à 79**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Finances **pages 81 à 85**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Informatique et population **pages 87 à 95**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Sports, manifestations et maintenance **pages 97 à 104**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Travaux, environnement et mobilité **pages 107 à 121**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Ressources et relations humaines **pages 123 à 133**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Enfance, logement et cohésion sociale **pages 135 à 148**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Services industriels **pages 151 à 165**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Urbanisme **pages 167 à 173**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Associations intercommunales **pages 175 à 179**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

La discussion générale finale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente remercie la commission de gestion pour son travail et passe au vote du préavis N° 51

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité:

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2016 et d'en donner décharge à la Municipalité.

COMPTES

Rapporteur : M. Luciano DE GARRINI pour la COFIN

Mme la Présidente précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

1ère partie

Comptes de fonctionnement des charges
et revenus par nature **pages 5 à 8**

2^{ème} partie

Comptes de fonctionnement par direction

Administration générale **pages 12 à 29**
Charges : CHF 21'191'980.-
Revenus : CHF 4'297'462.-

Finances **pages 30 à 34**
Charges : CHF 40'552'441.-
Revenus : CHF 120'074'636.-

Domaines et Bâtiments **pages 35 à 47**
Charges : CHF 12'565'143.-
Revenus : CHF 4'455'147.-

Travaux & Environnement **pages 48 à 57**
Charges : CHF 22'523'222.-
Revenus : CHF 12'822'752.-

Instruction publique et Cultes **pages 58 à 63**
Charges : CHF 1'570'232.-
Revenus : CHF 1'194'636.-

Police Charges : CHF 16'368'864.-	pages 64 à 69 Revenus : CHF 4'4637'507.-
Affaires sociales Charges : CHF 44'697'306.-	pages 70 à 78 Revenus : CHF 8'314'405.-
Services industriels Charges : CHF 38'977'458.-	pages 79 à 85 Revenus : CHF 42'650'110.-

3^{ème} partie

Bilan de la Ville de Nyon	pages 86 à 88
Bilan fonds de réserve et financement spéciaux	pages 113-114

La discussion générale finale est ouverte

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente remercie la commission des finances pour son travail et passe au vote du préavis N° 51.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui et 2 abstentions :

2. d'approuver les comptes de l'exercice 2016

20. Propositions individuelles

M. Yves GAUTHIER-JAQUES signale que, lors de son Assemblée Générale, le PLR a désigné Mme Stéphanie SAHLI, Présidente du PLR Nyon et M. Pierre-Alain COUVREU, vice-président. Il remercie M. Régis JOLY qui a assumé le rôle de président ces dernières années.

M. André CATTIN demande à Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ ce qu'entreprend la Municipalité auprès des personnes âgées et à mobilité réduite lors des journées de canicule. Ce n'est pas simple, il faut les connaître, le CMS ne connaît que les cas les plus graves. De nombreuses personnes ont peu de moyens et n'osent pas demander du soutien aux services sociaux.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond que pour les aînés de 75 ans et plus qui ne sont pas suivis par le CMS, une lettre leur est envoyée afin de les rendre attentifs aux problèmes de la canicule. Ils reçoivent également de la documentation faite par le canton et la Confédération. La Municipalité est en train de mettre en place une politique des aînés et ces questions seront reprises dans ce cadre.

M. Yvan RYTZ indique que dans la revue Point Communes publiée par l'UCV, figure un article de Jacques Haldy qui prévient que, s'agissant des concessions pour l'affichage public, un arrêt du Tribunal Fédéral stipule qu'il existe une latitude très grande des communes pour faire des choix, notamment en intégrant des choix sociaux et environnementaux aux personnes à qui ils remettraient la concession de l'affichage. Il invite la Municipalité à bien intégrer ces critères dans le choix d'appel d'un concessionnaire.

Mme Vanessa ISCHI KAPLAN signale que les abonnements famille pour la piscine ne prennent pas en compte les familles monoparentales avec un seul enfant. D'autre part, elle demande s'il est possible d'avoir le programme des sports scolaires facultatifs en début d'année scolaire et non aux vacances d'automne.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond que le tarif familles à la piscine est également appliqué pour un parent avec deux enfants. Par contre, il n'y a effectivement pas de rabais à l'heure actuelle pour un adulte avec un enfant, mais ils sont en train d'étudier les

abonnements pour Colovray et Cossy. Ils essaieront de prendre en compte cette problématique pas évidente. Quant au sport scolaire facultatif, elle va regarder ce qu'elle peut faire, toutefois ce n'est pas la commune qui en est en charge, mais les écoles. La ville est juste en soutien concernant les inscriptions et les salaires versés, conjointement avec le canton.

M. Victor ALLAMAND relève que depuis huit ans on parle de littering à Nyon. Cette expression est devenue officielle depuis 2006 dans le canton de Vaud, et par la motion Buffat en 2008. La ville de Nyon a aussi ses dépôts sauvages de déchets sur la voie publique et sur les éco-points. Il se demande si la communication de la ville de Nyon pourrait inventer quelque chose tels que « déchets » ou « détritiques urbains ». Ainsi, en parlant tous la même langue, le français, il ne serait plus nécessaire de commander film et posters illustrant deux citoyens, affublés l'un d'une tête d'âne, l'autre de cochon, déposant dans un éco-point un rouleau contenant un corps humain. Il se demande si les citoyens apprécieraient cette assimilation à un âne bâté et un cochon de payant. Il trouve ce film choquant, long et sans conclusion et se demande quel est le prix de cette plaisanterie. Maintenant apparaît sur les bérêts de la Ville « stop déchets » et « stop mégots » ce qui constitue un progrès simple et espérons efficace.

Mme Suzanne FAVRE souhaite que, durant la période de vacances, on trouve une solution pour que les noms au tableau d'affichage soient lisibles, ce qui n'est plus le cas, particulièrement lorsqu'ils sont en vert.

M. David SAUGY signale avoir glissé dans les casiers sous les tables une feuille concernant une association qui s'est créée en vue de la votation du 24 septembre, qui va soutenir le oui au foyer de l'EVAM.

21. *Préavis N° 52 concernant le réaménagement du chemin des Tines et du chemin du Couchant / des Saules Demande de crédits d'études de CHF 50'000.- TTC et CHF 49'400.- TTC.*

La discussion est ouverte.

Pour M. Pierre WAHLEN, étudier le préavis N° 52, c'est jouer au jeu des 7 erreurs pour comparer le préavis de 2014 et sa nouvelle version. En presque trois ans, le cahier d'études pour l'aménagement du chemin des Tines est passé de CHF 89'000.- à CHF 50'000.- sans qu'on sache très bien ce que recouvre et ce qui motive cette importante réduction. Plus d'expertise nécessaire de la chaussée, plus d'étude d'un ingénieur en transports, plus besoin d'un architecte paysagiste, ni même de volonté de développer un projet en coordination avec l'éco-quartier, plus d'étude du mobilier urbain et de l'éclairage. Ceci est d'autant plus surprenant qu'a priori, ce n'est pas une question financière qui avait motivé le Conseil de refuser le crédit d'alors, mais des divergences à propos des principes d'aménagements retenus et en particulier la continuité d'une piste cyclable. De là à penser que la Municipalité veut étudier un projet au rabais, il y a un pas qu'ils refusent de franchir pour l'instant. Il demande à la commission d'être particulièrement attentive pour comprendre ce qui motive ces importantes économies et qu'elles en seront les conséquences pour le projet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

22. *Préavis N° 53 concernant une demande de crédits de réalisation pour des Travaux routiers CHF 630'400.-TTC ; Travaux d'assainissement CHF 128'000.- HT ; Travaux des SIN CHF 497'400.- HT.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. *Préavis N° 54 concernant l'adoption du plan de quartier « Musée du Léman ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

24. *Préavis N° 55 concernant l'extension du Musée du Léman - Demande d'un crédit de CHF 270'000.- TTC afin de développer le projet jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

25. *Rapport municipal N° 56 en réponse au postulat de Mme Michèle Miéville et de MM. Laurent Miéville, Olivier Tripet et Patrick Buchs, conseillers communaux, intitulé « Ecotaxi – pour encourager l'utilisation de taxis efficaces énergétiquement à Nyon » du 18 janvier 2017.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

26. *Election du 1er scrutateur/trice.*

Selon le tournus, le siège revient au groupe SOCIALISTE. M. Dominique KARLEN présente la candidature de Mme Chiara MONTECCHIO. Il n'y a pas d'autre candidat dans la salle, elle est élue tacitement et accepte son élection.

27. *Election du 2ème scrutateur/trice.*

Selon le tournus, le siège revient au groupe VL. M. Laurent MIEVILLE présente la candidature de Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL. Il n'y a pas d'autre candidat dans la salle, elle est élue tacitement et accepte son élection.

28. *Election du 1er scrutateur/trice suppléant-e.*

Selon le tournus, le siège revient au groupe VERTS. M. Pierre WAHLEN présente la candidature de Mme Géraldine LIMBORG. Il n'y a pas d'autre candidat dans la salle, elle est élue tacitement et accepte son élection.

29. *Election du 2ème scrutateur/trice suppléant-e.*

Selon le tournus, le siège revient au groupe UDC. M. Sacha SOLDINI présente la candidature de M. Mark WEAVER. Il n'y a pas d'autre candidat dans la salle, il est élu tacitement et accepte son élection.

30. *Postulat de MM Raymond CARRARD et Patrick BUCHS intitulé « La Maison communale des associations et un espace-adolescents au COUCHANT B. »*

M. Raymond CARRARD retire le postulat.

31. *Postulat de M. Pierre WAHLEN & Consorts intitulé « Construire la ville de demain avec la population. »*

M. Pierre WAHLEN signale que l'objectif n'est pas du tout de retarder le projet de la Municipalité pour le Cœur de ville. Ce n'est pas parce qu'ils sont dans la minorité qu'ils ne soutiennent pas les projets de la Municipalité, mais au contraire, ils souhaitent que cela puisse se faire dans le calendrier de la Municipalité et son souhait est que la population soit associée largement à ces projets importants pour la ville. Cela peut se faire de manière parallèle sans retarder les projets en cours mais, au contraire, leur donner une vraie légitimité, les enrichir de l'apport des citoyens qui voudraient donner leur avis. De surcroît cela permettra sans doute de gagner du temps, en évitant autant que faire se peut, les risques d'opposition. Il demande d'envoyer le postulat à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Yves LEUZINGER souhaite souligner les dernières paroles de son collègue, à savoir que toutes les grandes villes, telles que Zurich, Berne, Schaffhouse, Lausanne et Genève utilisent systématiquement la participation de la population pour tous les grands projets. La raison en est très simple, il est important d'expliquer le pourquoi avant, afin d'éviter les oppositions. C'est plutôt une façon d'accélérer le projet.

M. le Municipal Maurice GAY remercie le postulant de faire entrer la ville de Nyon dans les grandes villes de Suisse. Le sujet avait déjà été évoqué lors de la commission traitant du Cœur de ville et la Municipalité se rallie à la demande des postulants et accepte volontiers que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 79 oui et 1 abstention.

32. *Réponse à l'Interpellation de M. Bernard UELTSCHI intitulée « Vélos autorisés sur la rue de la Gare.»*

M. Bernard UELTSCHI estime que la réponse ne va pas dans le sens qu'il espérait, toutefois, il tient à remercier la Municipale en charge pour la qualité de la réponse et les détails de celle-ci.

33. *Divers en rapport avec la séance et message de la Présidente.*

M. Pierre PATELLI contredit M. Allamand et signale avoir été séduit par la campagne de prévention et, pour une des premières fois, il n'a pas dû aller la chercher, elle est venue à lui. Il lui précise que le mot « Stop » vient de l'anglais et non du français.

M. Sacha SOLDINI rebondit sur la réponse faite à Mme Enggist concernant les appartements projetés au Couchant B. Si M. le Municipal Maurice GAY a répondu en relation avec le postulat 2.0, il souhaite plutôt revenir sur le premier postulat qui traitait des coopératives et dans sa réponse d'alors, la Municipalité était claire en stipulant qu'elle « saisira l'occasion dès qu'elle se présentera de proposer aux coopératives construisant sur terrain communal de louer quelques appartements à l'EVAM ». Il souhaite une réponse plus précise.

M. André CATTIN fait remarquer que M. Saugy a annoncé avoir mis une publicité pour une nouvelle association. Il demande si l'on peut mettre des publicités dans les casiers. Mme la Présidente lui accorde que le cas était limite.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie la Présidente pour son année à la tête de ce Conseil, l'excellente collaboration et la façon dont elle a tenu les débats. Il félicite également les personnes élues au Bureau ce soir et invite tout le monde pour une verrée à la salle de réception du Château.

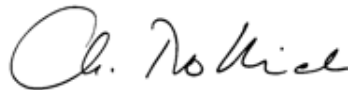
Mme la Présidente a beaucoup apprécié cette année présidentielle. Elle remercie toutes les personnes de l'Administration Générale, en particulier M. Nicolas Croce, le technicien son, les Chefs de service, la Municipalité et le Bureau. Un merci particulier à la secrétaire qui est efficace et d'un grand soutien pour la présidence. Enfin, elle remercie les Conseillers pour leur confiance, de même que pour leur engagement citoyen. Cette année a été riche avec de nombreux préavis et le travail devrait être à la hauteur de notre ville qui s'agrandit. Elle souhaite que ce Conseil s'applique à traiter tous les sujets comme des objets dignes d'intérêt pour la ville, que les partis puissent parfois faire fi de leurs divergences et réfléchir en premier lieu en termes de projets et de besoins pour le mieux-être des citoyens en tenant compte du fait que la ville a beaucoup grandi et qu'elle continue de grandir, qu'elle a le devoir de continuer à être un lieu où il fait bon vivre, mais en même temps doit se donner le moyen de ses ambitions. Elle souhaite le meilleur à M. Marco CARENZA pour son année de présidence.

Elle est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h05.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Christine TROLLIET

La secrétaire :



Nathalie WULLE